

— madame Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances;

— monsieur Benoît Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information;

— monsieur Hugo D'Amours, attaché de presse, cabinet du premier ministre;

— monsieur Mario Lavoie, conseiller spécial, cabinet du premier ministre;

— monsieur Philippe Dubuisson, directeur de cabinet, cabinet de la ministre des Finances;

— monsieur Camille Horth, secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes;

— monsieur Jean Houde, sous-ministre, ministère des Finances;

— monsieur Yves Castonguay, secrétaire adjoint, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

— monsieur Bernard Turgeon, sous-ministre associé, ministère des Finances.

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

50778

Gouvernement du Québec

### **Décret 988-2008, 15 octobre 2008**

CONCERNANT le renouvellement du mandat de monsieur Serge A. Boileau comme membre et président de la Commission des services électriques de Montréal

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 203 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4) prévoit notamment qu'un membre de la Commission des services électriques de Montréal, qui en est le président, est nommé par le gouvernement;

ATTENDU QUE monsieur Serge A. Boileau a été nommé membre et président de la Commission des services électriques de Montréal par le décret numéro 1149-2003 du 5 novembre 2003, que son mandat viendra à échéance le 23 novembre 2008 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et des Régions :

QUE monsieur Serge A. Boileau soit nommé de nouveau membre et président de la Commission des services électriques de Montréal pour un mandat de cinq ans à compter du 24 novembre 2008.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

50779

Gouvernement du Québec

### **Décret 989-2008, 15 octobre 2008**

CONCERNANT la nomination de quatre membres du conseil d'administration et de la secrétaire d'Immobilière SHQ

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 9 de la Loi sur Immobilière SHQ (L.R.Q., c. I-0.3), les affaires d'Immobilière SHQ sont administrées par un conseil d'administration composé d'au plus cinq membres nommés par le gouvernement pour une période d'au plus trois ans;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 9 de cette loi, à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 10 de cette loi, le gouvernement nomme, parmi les membres du conseil d'administration, un président et un vice-président;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 10 de cette loi, le gouvernement nomme également un secrétaire et détermine sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de cette loi, les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement, mais ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 153-2006 du 15 mars 2006, monsieur Roger Dionne était nommé de nouveau membre et président du conseil d'administration d'Immobilière SHQ, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 153-2006 du 15 mars 2006, M<sup>e</sup> Jean-Luc Lesage était nommé de nouveau membre et vice-président du conseil d'administration d'Immobilière SHQ, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 153-2006 du 15 mars 2006, monsieur Raymond Larose était nommé de nouveau membre du conseil d'administration d'Immobilière SHQ, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 153-2006 du 15 mars 2006, madame Christine Tremblay était nommée membre du conseil d'administration d'Immobilière SHQ, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler et de la nommer également vice-présidente;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 203-2007 du 21 février 2007, M<sup>e</sup> Marilyn Thibault était nommée secrétaire d'Immobilière SHQ, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et des Régions :

QUE monsieur Roger Dionne, administrateur de la Corporation d'habitations Jeanne-Mance, soit nommé de nouveau membre et président du conseil d'administration d'Immobilière SHQ pour un mandat de deux ans à compter des présentes;

QUE madame Christine Tremblay, sous-ministre adjointe, Direction générale des politiques et des sociétés d'État, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, soit nommée de nouveau membre et nommée également vice-présidente du conseil d'administration d'Immobilière SHQ, pour un mandat de deux ans à compter des présentes;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration d'Immobilière SHQ pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Jacques Caron, directeur général, Direction de l'organisation financière et du suivi des opérations budgétaires, ministère des Finances, en remplacement de M<sup>e</sup> Jean-Luc Lesage;

— M<sup>e</sup> Claude Simard, avocat, en remplacement de monsieur Raymond Larose;

QUE M<sup>e</sup> Guylaine Marcoux, notaire, Société d'habitation du Québec, soit nommée secrétaire d'Immobilière SHQ pour un mandat de deux ans à compter des présentes, en remplacement de M<sup>e</sup> Marilyn Thibault;

QUE les membres du conseil d'administration d'Immobilière SHQ nommés en vertu du présent décret soient remboursés des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983;

QU'à titre de secrétaire d'Immobilière SHQ, M<sup>e</sup> Guylaine Marcoux continue d'être régie par les conditions d'emploi qui lui sont applicables comme employée de la Société d'habitation du Québec.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

50780

Gouvernement du Québec

## **Décret 990-2008, 15 octobre 2008**

CONCERNANT la nomination de M<sup>e</sup> Claude St Pierre comme membre et vice-président du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

ATTENDU QUE l'article 92 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., c. A-33.2) institue le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 97 de cette loi prévoit que le Bureau est composé de membres nommés par le gouvernement dont il détermine le nombre;